

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 décembre 2013

Motion

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 21 pour (unanimité) : la motion suivante :

Dans un contexte économique difficile, l'université de Bourgogne mène une politique financière rigoureuse qui ne lui permet pas de satisfaire à toutes ses ambitions.

Le Conseil d'administration de l'université demande à l'Etat d'assumer pleinement ses responsabilités vis-à-vis des universités afin de maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, accessible au plus grand nombre.

En particulier, le Conseil d'administration de l'université de Bourgogne demande :

- la sécurisation de la masse salariale des universités ;
- la remise à niveau des établissements sous-dotés ;
- des financements incitatifs pour les établissements dont les personnels ont consenti des efforts de restructuration et qui assurent un équilibre financier.

Dijon, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement